

Département : EURE-ET-LOIR
Canton : LES VILLAGES VOVÉENS
Commune : SANCHEVILLE

2026/45

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six

Le 28 septembre, à 20 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Éric FALLOU, Maire

Étaient présents : M. FALLOU, Mme GHESTEM, M. LEGRAIS, Mme BOUCHER, M. ALLAIS, Mme
BABEC, M. BILLOT, M. DAMIENS, Mmes GOMES, LOCQUENEUX, M. MALLET

Absents excusés : Mme BRUNET, M. LECUELLE (pouvoir à M. MALLET), Mme POTHIER (pouvoir
à Mme LOCQUENEUX), M. VANNEAU (pouvoir à M. FALLOU)

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

OBJET : AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN : FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CORMAINVILLE

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2026, par lequel le Préfet prescrit une enquête publique au titre de
l'ICPE concernant le projet de Ferme Éolienne du Moulin Neuf à Cormainville,

Vu la consultation publique ouverte du 1er septembre 00h01 au 2 décembre 2026 23h59,

Considérant que la commune est dans le périmètre (6km) défini à l'article R 181-36 du Code de
l'environnement où doit être affiché l'avis au public annonçant la consultation publique,

Considérant que la commune de Sancheville est appelé à donner son **AVIS** sur le projet qui porte
sur :

- 8 éoliennes
- 1 poste de livraison électrique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Émet un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité au projet de Ferme éolienne du Moulin Neuf sur la
commune de Cormainville.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Éric FALLOU

